

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le chiffre : 40,3 millions d'euros investis pour l'eau en Auvergne-Rhône-Alpes au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017

Le territoire **Auvergne-Rhône-Alpes** reçoit **40,3 millions d'euros d'aides** pour **785 opérations** destinées à économiser l'eau potable, restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les pollutions domestique, industrielle et agricole.

#### *Les chiffres-clés en Auvergne-Rhône-Alpes*

- **Près de la moitié des aides (18,6 M€)** est attribuée aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
  - 11,6 M€ pour l'assainissement, dont 7,8 M€ pour le traitement des eaux usées, y compris la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif (3,9 M€) et 3,8 M€ pour les réseaux d'assainissement,
  - 3,9 M€ pour l'eau potable, dont 2,7 M€ pour la mise à niveau des équipements dans les collectivités rurales,
  - 3,1 M€ consacrés à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement, dont 2,2 M€ dans le cadre de l'appel à projets visant à accélérer la réalisation des études préalables nécessaires au transfert des compétences «eau» et «assainissement» aux intercommunalités avant le 1er janvier 2020 (Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »).
- **Près de 30% des aides (11,6 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 6,7 M€ pour des projets de restauration de la morphologie et de la continuité écologique des cours d'eau.
- **11% (4,3 M€)** vont à la **lutte contre les pollutions agricoles**, dont 2,4 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs en faveur des changements de pratiques (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, agriculture biologique...).
- **8% (3,1 M€)** sont consacrés aux économies d'eau, dans les réseaux d'eau potable pour l'essentiel.

#### **L'agence de l'eau va davantage prioriser ses actions**

L'année 2017 s'achèvera dans un contexte de réduction relative des moyens financiers de l'agence de l'eau, selon les conditions prévues par le projet de loi de finances 2018 en cours de discussion parlementaire. L'agence de l'eau va donc progressivement recentrer **sa politique d'intervention sur ses priorités : adaptation au changement climatique, reconquête de la biodiversité notamment aquatique, lutte contre les pollutions toxiques, solidarité entre les territoires**. Elle reste mobilisée et à l'écoute des usagers de l'eau pour mener à bien les projets nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux.

Parmi les projets présentés, des opérations remarquables :

#### **1. Pour adapter les systèmes d'assainissement au changement climatique**

**La métropole de Lyon (69)** va valoriser la chaleur produite par les deux fours d'incinération des boues de la station d'épuration des eaux usées de St Fons (983 000 équivalent habitants). La chaleur contenue dans les effluents gazeux sera transformée en énergie électrique estimée à 3 750 000 kWh par an, permettant ainsi de diviser par 2 la consommation électrique de la station. Ce projet bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **1,575 millions d'euros**.

## 2. Pour restaurer les milieux aquatiques

**La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (26)** va restaurer la morphologie et la continuité de la rivière Joyeuse sur 3,2 kilomètres, avec l'effacement de 1,7 kilomètre de digues anciennes et la suppression de 6 seuils situés dans les secteurs de Saint-Paul-sur-Romans, Saint-Paul/Saint-Lattier, Parnans et Châtillon-Saint-Jean. Ces travaux vont améliorer l'espace de mobilité de la rivière, rétablir la circulation des poissons et des sédiments et reconstituer la végétation des rives. L'agence de l'eau octroie à la collectivité une subvention de **691 432 euros**.

**La Compagnie Nationale du Rhône (69)** réhabilite des îles sur le Rhône court-circuité de Donzère à Mondragon (Vaucluse), soit un linéaire de 4,2 kilomètres. Ce projet prévoit, d'une part, de reconnecter les îles au fleuve et ainsi améliorer leur qualité écologique et, d'autre part, de démanteler des ouvrages Girardon pour libérer les matériaux bloqués sur les abords du fleuve depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **1,937 millions d'euros**.

**La SARL du barrage du pont de Talaron (07)** améliore le franchissement par les poissons du seuil de la microcentrale qu'elle exploite sur l'Eyrieux à Saint-Julien-Labrousse (rive gauche) et à Beauvène (rive droite). Elle construit une nouvelle passe à poissons en rive droite du barrage, modifie la prise d'eau et met en place une glissière de dévalaison pour les truites notamment. L'agence de l'eau lui accorde une subvention de **226 800 euros**.

**La SCI Hydro Lorraine (07)** rétablit la continuité piscicole sur l'Eyrieux au niveau de la microcentrale hydroélectrique de La Planche à Saint-Sauveur-de-Montagut. Elle construit une passe à poissons et reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **456 000 euros**.

## 3. Pour mieux gérer la ressource en eau

**Le syndicat intercommunal des eaux du nord de Vienne (38)**, qui regroupe 6 communes, poursuit la réduction des fuites sur son réseau d'alimentation en eau potable. Il renouvelle des équipements à Seyssuel, Villette-de-Vienne, Chuzelles et Serpaize, soit environ 4,4 kilomètres de canalisations. Il réduit ainsi ses prélèvements en eau dans la nappe déficitaire des alluvions des vallées de Vienne, d'environ 10 000 m<sup>3</sup> par an. Le syndicat reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **425 240 euros**.

## 4. Pour accompagner la structuration des services d'eau et d'assainissement

**2,2 millions d'euros** ont été attribués à **30 intercommunalités d'Auvergne-Rhône-Alpes**, ce trimestre, dans le cadre de l'appel à projets « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau ». **Cet appel à projets, qui a rencontré un grand succès, est désormais clos**. Les demandes d'aide reçues à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, pour les études nécessaires à la prise des compétences « eau » et « assainissement » (obligatoire au 1er janvier 2020 - Loi NOTRe), restent toutefois accompagnées dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme (**subvention jusqu'à 60%**), sous réserve des disponibilités financières et des priorités.

Au total, sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse, les **décisions d'attribution des aides** de l'agence de l'eau, pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, totalisent un montant de **133 millions d'euros** pour financer **2 050 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône-Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

### A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité.

La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

---

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)